

Chicoutimi le 15 janvier 1981.

A qui de droit,

En tant que membre d'Amnistie Internationale, c'est avec grande inquiétude, que nous avons appris que M. Carlos Eduardo GONZALEZ GUZMAN a été arrêté le 23 octobre 1980, à Santiago. Comme nous ne connaissons pas les motifs de son arrestation, ni le lieu où il se trouve, vous serait-il possible de nous fournir ces renseignements?

Le sort de M. GUZMAN nous préoccupe vivement et nous vous demandons également, de faire tout ce qui est en votre pouvoir afin qu'il soit traité humainement durant sa détention.

Espérant que vous répondrez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Guy Laprise
142 Ave Jean Langevin
Chicoutimi, Québec
Canada
G7H 3V2

Chicoutimi le³⁰ Novembre 1980 .

Monsieur, Madame,


Profondément inquiets à l'issue de l'arrestation de deux étudiants en Génie à l'Université du Chili, Edouardo Arancibia Ortiz et Mario Munoz Espinoza, nous vous demandons, en tant que membre d'Amnistie Internationale dont vous connaissez les buts uniquement humanitaires, de bien vouloir nous faire connaître leur lieu de détention et de clarifier leur situation légale. Edouardo Arancibia Ortiz fut arrêté le 6 Septembre dernier par le Central Nacional de Informaciones (CNI) et Mario Munoz Espinoza le 8 Septembre par les agents de la même organisation .Les rapports reçus à l'issue de ces deux arrestations attestent que ces deux personnes, arrêtées à Santiago, ont été torturées et que leur vie est en danger.

A cet égard nous tenons à vous demander que leur sécurité physique soit respectée .

En espérant recevoir promptement une réponse rassurante à notre lettre, nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments très respectueux .

Copie de lettres adressées à :

Général Pinochet
Général Mendoza Duran
Général Gordon Rubio
Sr. Sergio Fernandez
Admiral José Toribio Merino
Général Fernando Mattei Aubel


Guy Laprise
citoyen canadien